

quante pour cent de morts et s'ils ne se rupturent pas, l'avortement est la règle.

A l'appui de cette opinion il cite Pozzi, Pinard, Segond, et donne les statistiques suivantes. Sur trente cinq cas de kystes ovariens opérés pendant les cinq premiers mois de la grossesse, il y a eu une mort ; et sur trente et un cas opérés pendant les cinq derniers mois il y a aussi une mort, ce qui est la mortalité ordinaire sur ces sortes d'opération en dehors de la grossesse.

Monsieur le docteur Ahern se prononce en faveur de l'intervention mais il prétend que certains kystes, retenus dans le bassin par adhérences ou autrement, sont d'extraction difficile et peuvent même être confondus avec l'utérus gravide. Cette erreur a déjà été commise par un chirurgien qui avait ponctionné la matrice au lieu de la tumeur. Le kyste a été enlevé, l'utérus simplement suturé et la grossesse a suivi son cours normal.

Généralement, les femmes n'avortent pas lorsqu'on opère dans l'abdomen ; il a, lui-même, enlevé sur un utérus gravide, un fibrome pesant huit livres et la grossesse s'est continué jusqu'à terme.

Sur la suggestion de monsieur le président, il est résolu que les différentes communications faites à cette séance soient publiées dans le Bulletin Médical.

Messieurs les docteurs A. Simard et S. Grondin proposent que la Société Médicale fournisse la somme nécessaire pour la photographie de la pièce présentée par monsieur le docteur Ahern.

Cette proposition est adoptée et la séance est levée à dix heures et demie.

Docteur F. X. JULES DORION,
Secrétaire.